



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 67211

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme de la formation des enseignants. Il désire savoir si le maillage territorial des sites IUFM sera maintenu et, en particulier, si le site IUFM de Mende sera pérennisé.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2007, dans le cadre de l'application de la loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005 pour l'avenir de l'école, les IUFM sont progressivement intégrés aux universités sous la forme d'écoles d'internes. Cette intégration implique le transfert à l'université du patrimoine, des personnels et des missions des IUFM. Ainsi, l'ensemble des sites de formation ont été maintenus et sont désormais des sites de formation des universités d'intégration. L'offre, ainsi proposée, permet de garantir un équilibre sur l'ensemble du territoire national tout en prenant en compte sa diversité. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a pu exprimer, à plusieurs reprises, son attachement au maintien des pôles universitaires de proximité que constituent les IUFM qui ont toute leur place dans la réforme de la formation des enseignants, afin notamment d'assurer la formation professionnelle des étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67211

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12167

Réponse publiée le : 29 juin 2010, page 7324